



First Session
Thirty-seventh Parliament 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

**Banking, Trade and
Commerce**

Chair:
The Honourable E. LEO KOLBER

Wednesday, May 1, 2002

Issue No. 41

Twelfth and last meeting on:
Bill C-23, An Act to amend the Competition Act
and the Competition Tribunal Act

INCLUDING:
THE SIXTEENTH REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill C-23)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

**Banques et du
commerce**

Président:
L'honorable E. LEO KOLBER

Le mercredi 1^{er} mai 2002

Fascicule n° 41

Douzième et dernière réunion concernant:
Le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la
concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence

Y COMPRIS:
LE SEIZIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Le projet de loi C-23)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable E. Leo Kolber, *Chair*

The Honourable David Tkachuk, *Deputy Chair*

and:

The Honourable Senators:

Angus	* Lynch-Staunton
* Carstairs, P.C.	(or Kinsella)
(or Robichaud, P.C.)	Mahovlich
Fitzpatrick	Meighen
Furey	Oliver
Kelleher, P.C.	Poulin
Kroft	Setlakwe

* Ex officio members

(Quorum 4)

Changes of membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Poulin substituted for that of the Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C. (*May 1, 2002*).

The name of the Honourable Senator Angus substituted for that of the Honourable Senator Di Nino (*May 1, 2002*).

The name of the Honourable Senator Di Nino substituted for that of the Honourable Senator Angus (*May 1, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES BANQUES ET DU COMMERCE

L'honorable E. Leo Kolber, *président*

L'honorable David Tkachuk, *vice-président*

et

Les honorables sénateurs:

Angus	* Lynch-Staunton
* Carstairs, c.p.	(ou Kinsella)
(ou Robichaud, c.p.)	Mahovlich
Fitzpatrick	Meighen
Furey	Poulin
Kelleher, c.p.	Oliver
Kroft	Setlakwe

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée tel qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Poulin substitué à celui de l'honorable sénateur Hervieux-Payette, c.p. (*le 1^{er} mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Angus substitué à celui de l'honorable sénateur Di Nino (*le 1^{er} mai 2002*).

Le nom de l'honorable sénateur Di Nino substitué à celui de l'honorable sénateur Angus (*le 1^{er} mai 2002*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2002
(45)

[*English*]

The Standing Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:12 p.m. this day, in room 505, Victoria Building, the Chair, the Honourable Senator Kolber, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Angus (*in camera* portion only), Di Nino, Fitzpatrick, Furey, Kelleher, P.C., Kolber, Kroft, Mahovlich, Meighen, Oliver, Poulin, Setlakwe and Tkachuk (12).

In attendance: From the Parliamentary Research Branch, Library of Parliament, Law and Government Division: Mr. Geoff Kieley, Research Officer.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, February 5, 2002, the committee continued its examination of Bill C-23, An Act to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act.

It was agreed, — That the committee proceed with clause-by-clause consideration of Bill C-23.

After debate,

It was agreed, — That the title stand postponed.

It was agreed, — That clause 1 carry.

It was agreed, — That clause 2 carry.

It was agreed, — That clause 2.1 carry.

It was agreed, — That clause 3 carry.

It was agreed, — That clause 4 carry.

It was agreed, — That clause 5 carry.

It was agreed, — That clause 6 carry.

It was agreed, — That clause 7 carry.

It was agreed, — That clause 8 carry.

It was agreed, — That clause 9 carry.

It was agreed, — That clause 10 carry.

It was agreed, — That clause 11 carry.

It was agreed, — That clause 11.1 carry.

It was agreed, — That clause 11.2 carry.

It was agreed, — That clause 11.3 carry.

It was agreed, — That clause 11.4 carry.

It was agreed, — That clause 11.5 carry.

It was agreed, — That clause 12 carry.

It was agreed, — That clause 13 carry.

It was agreed, — That clause 13.1 carry.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 1er mai 2002
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 12, dans la salle 505 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable sénateur Kolber (*président*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Angus (durant la séance à huis clos seulement), Di Nino, Fitzpatrick, Furey, Kelleher, c.p., Kolber, Kroft, Mahovlich, Meighen, Oliver, Poulin, Setlakwe et Tkachuk (12).

Également présents: De la Direction de la recherche parlementaire, Bibliothèque du Parlement, Division du droit et du gouvernement: M. Geoff Kieley, attaché de recherche.

Également présents: Les sténographes officiels du Sénat.

En conformité avec l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 5 février 2002, le comité poursuit son examen du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence.

Il est entendu — Que le comité passe à l'étude article par article du projet de loi C-23.

Après délibérations,

Il est entendu — Que le titre est réservé.

Il est entendu — Que l'article 1 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 2 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 2.1 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 3 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 4 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 5 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 6 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 7 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 8 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 9 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 10 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11.1 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11.2 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11.3 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11.4 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 11.5 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 12 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 13 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 13.1 est adopté.

Senator Poulin moved, — That on page 37, clause 14 be amended by replacing in the English version line 25 with the following:

“tered 30 days after its publication”.

The question being put on the motion, it was adopted on the following division:

YEAS: The Honourable Senators Fitzpatrick, Furey, Kolber, Kroft, Mahovlich, Poulin and Setlakwe—7

NAYS: The Honourable Senators Di Nino, Kelleher, P.C., Meighen, Oliver and Tkachuk—5

It was agreed, — That clause 14 as amended carry on division.

It was agreed, — That clause 15 carry.

It was agreed, — That clause 16 carry.

It was agreed, — That clause 16.1 carry.

It was agreed, — That clause 17 carry.

It was agreed, — That clause 18 carry.

It was agreed, — That clause 19 carry.

It was agreed, — That clause 20 carry.

It was agreed, — That the title carry.

It was agreed, — That the Bill carry.

After debate,

It was agreed, — That Bill C-23, as amended, be reported to the Senate with observations.

At 4:25 p.m., the committee continued *in camera* to consider future business.

At 5:00 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

ATTEST:

Il est proposé par la sénatrice Poulin — Qu'à la page 37, l'article 14 soit modifié en remplaçant dans la version anglaise la ligne 25 par ce qui suit:

«tered 30 days after its publication».

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence:

POUR: Les honorables sénateurs Fitzpatrick, Furey, Kolber, Kroft, Mahovlich, Poulin et Setlakwe—7

CONTRE: Les honorables sénateurs Di Nino, Kelleher, c.p., Meighen, Oliver et Tkachuk—5

Il est entendu — Que l'article 14 modifié est adopté avec dissidence.

Il est entendu — Que l'article 15 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 16 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 16.1 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 17 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 18 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 19 est adopté.

Il est entendu — Que l'article 20 est adopté.

Il est entendu — Que le titre est adopté.

Il est entendu — Que le projet de loi est adopté.

Après délibérations,

Il est entendu — Qu'il sera fait rapport au Sénat du projet de loi C-23 modifié et accompagné d'observations.

À 16 h 25, le comité poursuit ses délibérations à huis clos afin d'examiner des travaux futurs.

À 17 heures, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ:

Le greffier du comité,

Denis Robert

Clerk of the Committee

REPORT OF THE COMMITTEE

THURSDAY, May 2, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred Bill C-23, An Act to Amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, February 5, 2002, examined the said Bill and now reports the same:

(a) with the following amendment:

Page 37, clause 14: Replace in the English version line 25 with the following:

“tered 30 days after its publication”

(b) and with observations which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Le président,

E. LEO KOLBER

Chairman

OBSERVATIONS OF PROGRESSIVE CONSERVATIVE MEMBERS**BILL C-23, AN ACT TO AMEND THE COMPETITION ACT AND THE COMPETITION TRIBUNAL ACT**

The Progressive Conservative Members of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce (PC Senators) recognize that framework laws, such as competition law, must remain modern and progressive. At the same time, however, the PC Senators believe in the supremacy of Parliament and that a periodic review of framework legislation is a duty and necessary. The PC Senators do not agree with Minister Rock that introducing a review requirement would “hobble” the parliamentary process. The Committee, by way of a letter, invited Minister Rock to commit voluntarily to appear before the Committee in two years to review the *Competition Act* and re-address some of the Committee’s concerns. When asked how he would respond to such a request, Minister Rock stated he would “treat it with the utmost seriousness” although he believes “a formal amendment ... is unnecessary and illadvised.” Both the Committee letter and Minister Rock’s response are appended to this Observation Report.

It is worthwhile at this juncture, to comment on the process by which amendments were made to C-23 in the Other Place. Amendments were made at committee stage in the Other Place including a provision for private access of small- and medium-sized businesses (SMEs) to the Competition Tribunal,

RAPPORT DU COMITÉ

Le JEUDI 2 mai 2002

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l’honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été déféré le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence, a, conformément à l’ordre de renvoi du mardi 5 février 2002, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport:

a) avec la modification suivante:

Page 37, article 14: remplacer la ligne 25 dans la version anglaise, par ce qui suit:

«tered 30 days after its publication»

b) avec les observations ci-annexées.

Respectueusement soumis,

OBSERVATIONS DES MEMBRES DU PARTI CONSERVATEUR**PROJET DE LOI C-23, LOI MODIFIANT LA LOI SUR LA CONCURRENCE ET LA LOI SUR LE TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE**

Les membres du Parti conservateur du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce reconnaissent que les lois cadres, comme la *Loi sur la concurrence*, doivent demeurer modernes et progressistes. Ils croient néanmoins en la suprématie du Parlement et estiment qu’un examen périodique de la législation cadre constitue un devoir et est nécessaire. Ils ne sont pas d’accord avec la déclaration du ministre Rock selon laquelle l’obligation de mener un tel examen entraverait le processus parlementaire. Le Comité a invité, par lettre, le ministre Rock à s’engager volontairement à témoigner devant le Comité dans deux ans pour revoir la *Loi sur la concurrence* et traiter de certaines préoccupations du Comité. Lorsqu’on lui a demandé ce qu’il pensait d’une telle requête, le ministre a déclaré qu’il la traitait avec le plus grand sérieux, bien qu’il estime qu’un amendement officiel est superflu et peu judicieux. La lettre du Comité adressée au Ministre Allan Rock et sa réponse sont annexées aux observations.

Il serait donc bon de commenter le processus par lequel des amendements ont été apportés au projet de loi C-23 par l’autre Chambre. Cette dernière a apporté des amendements, à l’étape de l’étude en comité, notamment en ce qui concerne le droit privé d’accès par les petites et moyennes entreprises au Tribunal de la

and the imposition of an administrative monetary penalty, up to \$15 million, in the case of an abuse of dominant position by an airline in Canada.

Regarding the private access amendment, the PC Senators concur that this modernizes the framework legislation. However, they also believe that private access would be further enhanced with additional provisions that: one, award damages to complainants, and two, remove the burden to gain leave before a case receives a hearing by the Competition Tribunal. The PC Senators are not persuaded that this will result in frivolous litigation.

The single most contentious issue discussed at length is the continued existence of Section 104.1 in the *Competition Act*. A great deal of discussion took place regarding the duty of the Commissioner, the role of the *Competition Act* and whether or not it is competition itself that is being protected, or the competitors. The PC Senators believe that the *Competition Act* is not an appropriate place to single out one industry, as is currently the case with Section 104.1. Airline policy should be coherent and exist in the *Transportation Act*. Clearly there is a legislative vacuum in this area. In addition, members of the House Industry Committee appeared before the Senate Banking Committee to discuss their recent report, *A Plan to Modernize Canada's Competition Regime*, in which they recommended, "That the Government of Canada repeal all provisions in the Competition Act that deal specifically with the airline industry (subsections 79 (3.1) through 79 (3.3) and sections 79.1 and 104.1)". This recommendation reflects the position of the PC Senators.

Therefore, the PC Senators recommend that appropriate amendments for private access and Parliamentary Review, and a repeal of airline specific clauses be undertaken by the Government as soon as possible.

concurrency et l'imposition d'une sanction d'ordre administratif, d'un maximum de 15 millions de dollars, en cas d'abus de position dominante par une compagnie aérienne au Canada.

Les sénateurs conservateurs conviennent que la modification à l'accès privé modernise la législation cadre. Ils estiment aussi qu'il faudrait bonifier ce dernier par d'autres dispositions, comme l'octroi de dommages-intérêts au plaignant et l'élimination du fardeau que constitue l'obtention d'une autorisation avant qu'une affaire puisse être entendue par le Tribunal de la concurrence. Les sénateurs conservateurs ne sont pas persuadés que cela donnerait lieu à des poursuites frivoles.

Le point le plus délicat est le maintien de l'article 104.1 de la *Loi sur la concurrence*. Il a beaucoup été question des devoirs du commissaire, du rôle de la Loi et de savoir si c'est la concurrence elle-même qui est protégée ou les concurrents. Les sénateurs conservateurs estiment que la Loi ne devrait pas viser un secteur particulier, ce que fait actuellement l'article 104.1. Les politiques portant sur les compagnies aériennes devraient être cohérentes et découler de la *Loi sur les transports*. De toute évidence, il y a un vide législatif à cet égard. En outre, les membres du Comité de l'industrie de la Chambre ont témoigné devant le Comité sénatorial des banques pour discuter de leur récent rapport, *Plan d'actualisation du régime de concurrence canadien*, dans lequel ils recommandent que « le gouvernement du Canada abroge toutes les dispositions de la *Loi sur la concurrence* qui visent précisément l'industrie du transport aérien (paragraphe 79(3.1) à 79(3.3) et articles 79.1 à 104.1) ». Cette recommandation reflète le point de vue des sénateurs conservateurs.

Les sénateurs conservateurs recommandent donc que le gouvernement apporte dès que possible les amendements qu'il se doit en matière d'accès privé et d'examen parlementaire et abroge les dispositions portant sur les compagnies aériennes.

[English]

April 25, 2002

The Honourable Allan Rock, P.C., M.P., Q.C.

Minister of Industry

235 Queen Street, 11th Floor East

Ottawa, Ontario

K1A 0H5

Dear Minister Rock,

Senator Tkachuk and I are writing to you, on behalf of all members of the Senate Standing Committee on Banking, Trade and Commerce. As you will recall, during your recent appearance before our committee with respect to Bill C-23, *An Act to Amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act*, and throughout the weeks of hearings into the Bill, members of the Committee raised a number of serious concerns they have with the Bill.

Three of the most pressing concerns for the Committee are the following provisions in the Bill:

- Those dealing with the airline industry and the powers of the Competition Commissioner to issue interim orders, namely sections 103.3 and 104.1.
- Private Access to the Competition Tribunal.
- Mutual legal assistance with foreign jurisdictions.

While not limited to this, the primary concerns with respect to the airline industry provisions center on the powers given the Competition Commissioner, where he plays both the prosecutorial and judicial role, as well as the threshold which the Commissioner has to meet to obtain an interim order. An additional concern is the imposition of an administrative monetary penalty up to \$15 million.

With respect to Private Access, the concerns are, *inter alia*, that while the new provisions enhance access for SMEs, these provisions should go further to, one, include an awarding of damages to complainants (there is precedence for this in US and Australian competition law provisions); and two, the burden to gain leave to bring a case before the Tribunal should be removed. The Committee believes these two changes would greatly improve the value of the private access provisions.

Finally, regarding Mutual Legal Assistance there is concern as to how, and how much, information, data and records would be shared with foreign jurisdictions, the process by which this would be obtained and the safeguards built in to the system. The Committee would like the Treaties that are to be signed to receive some kind of Committee legislative oversight, much like the Tax

[Traduction]

Le 25 avril 2002

L'honorable Allan Rock, C.P., c.r.

Ministre de l'Industrie

235, rue Queen, 11^e étage Est

Ottawa (Ontario)

K1A 0H5

Monsieur le ministre,

Le sénateur Tkachuk et moi-même vous écrivons au nom de tous les membres du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce. Vous vous rappellerez que, lors de votre comparution récente devant le Comité au sujet du projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence*, et durant les semaines d'audiences qui ont suivi, les membres du Comité ont indiqué que ce projet de loi les préoccupait au plus haut point à de nombreux égards.

Les dispositions suivantes constituent trois des préoccupations les plus urgentes:

- Les dispositions traitant de l'aviation commerciale et des pouvoirs du commissaire à la concurrence de rendre des ordonnances provisoires, soit les articles 103.3 et 104.1.
- Les dispositions sur l'accès de l'entreprise privée au Tribunal de la concurrence
- Les dispositions sur l'entraide juridique avec les États étrangers.

Bien que ce ne soit pas les seules dispositions qui préoccupent le Comité, celles relatives à l'aviation commerciale et aux pouvoirs conférés au commissaire en vertu desquels il assume à la fois la responsabilité des poursuites et la fonction juridictionnelle, ainsi que les conditions minimales qu'il doit respecter pour rendre une ordonnance provisoire revêtent une importance particulière. Une autre préoccupation est la disposition lui conférant l'autorité d'imposer une sanction administrative pécuniaire maximale de 15 millions de dollars.

En ce qui concerne l'accès de l'entreprise privée, le Comité s'inquiète notamment du fait que tout en facilitant l'accès des PME, les nouvelles dispositions ne vont pas assez loin. Premièrement, elles devraient incorporer le pouvoir d'accorder des dommages-intérêts aux plaignants (cela existe déjà dans la législation sur la concurrence aux États-Unis et en Australie); et, deuxièmement, supprimer l'obligation d'obtenir l'autorisation de saisir le Tribunal d'un dossier. Le Comité croit que ces deux changements amélioreraient considérablement la valeur des dispositions sur l'accès de l'entreprise privée.

Enfin, en ce qui concerne l'entraide juridique, le Comité s'inquiète de la façon dont les renseignements, les données et les dossiers seraient échangés avec des États étrangers, de la quantité d'information qui serait échangé, du processus qui serait mis en place pour obtenir l'information et des sauvegardes qui seraient incorporées dans le système. Le Comité aimerait que les traités

Treaties that are brought forward and require individual legislation before they can come into force.

Having said all this, we take your point that it will take some time to see the full impact of these provisions. Therefore, in two years time, the Committee will hold hearings into the above provisions and any other parts of the Competition Act it feels relevant in order to assess the impact of this Bill. The Committee, therefore, asks you to undertake that you, or your successor, will appear before it within two (2) years of the passage of the Bill to review the above provisions specifically, and the Competition Act in general. The Committee further asks that, when you appear, your senior officials, including the Competition Commissioner, accompany you. The Committee believes that key framework legislation, such as the Competition Act, must be subject to periodic review by Parliament, and thus it is essential that this review take place.

The Committee will await your response before commencing clause-by clause study of C-23.

Sincerely,

Original signed by

E. Leo Kolber

Chair

David Tkachuk

Deputy Chair

soient soumis à un certain contrôle législatif par le Comité, sensiblement comme on procède pour les conventions fiscales qui doivent être assujetties à une loi particulière avant d'entrer en vigueur.

Cela étant dit, nous convenons avec vous que seul le temps nous permettra de constater l'ampleur des répercussions de ces dispositions. Aussi, le Comité tiendra des audiences dans deux ans pour les examiner et examiner toute autre partie de la Loi sur la concurrence qu'il estime pertinente pour en évaluer l'incidence. Le Comité vous demande, par conséquent, de vous engager, vous-même ou votre successeur, à comparaître devant lui au plus tard deux (2) ans suivant l'adoption du projet de loi pour examiner les dispositions ci-dessus plus particulièrement et la Loi sur la concurrence en générale. Il vous demande en outre de vous faire accompagner par des hauts fonctionnaires du ministère, y compris le commissaire à la concurrence. Le Comité croit que le Parlement doit examiner l'exécution d'une loi cadre comme la Loi sur la concurrence à intervalles réguliers. Il est donc indispensable que l'examen ait lieu.

Le Comité attend de connaître votre réponse avant d'entreprendre l'étude du projet de loi C-23 article par article.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos distinguées salutations.

Original signé par

Le président,

E. Leo Kolber

Le vice-président

David Tkachuk

[English]

April 30, 2002
 The Honourable E. Leo Kolber
 Chairman
 Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce
 The Senate of Canada
 Ottawa, ON K1A 0A4

The Honourable David Tkachuk
 Deputy Chairman
 Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce
 The Senate of Canada
 Ottawa, ON K1A 0A4

Dear Senators,

I am responding to your letter of April 25, in which you summarize your Committee's most pressing concerns with respect to C-23, *An Act to Amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act*.

I appreciate the thought and thoroughness with which you and your Committee have approached this examination. I also appreciate the manner in which you have brought these concerns to my attention.

You have expressed concerns with three provisions of the Bill:

- Those dealing with the airline industry and the powers of the Competition Commissioner to issue interim orders, namely sections 103.3 and 104.1.
- Private Access to the Competition Tribunal.
- Mutual legal assistance with foreign jurisdictions.

I have given serious consideration to these concerns and enjoyed being able to discuss these issues directly with you during my appearance on April 18.

I think your suggestion of hearings in two years time to assess the impact of the above-mentioned provisions is excellent. I would, of course, be pleased to undertake to appear before the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce with my senior officials, including the Competition Commissioner.

Yours very truly,

Original signed by
 Allan Rock

[Traduction]

Le 30 avril 2002
 L'honorable E. Leo Kolber
 Président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
 Sénat du Canada
 Ottawa (Ontario) K1A 0A4

L'honorable David Tkachuk
 Vice-président du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce
 Sénat du Canada
 Ottawa (Ontario)
 K1A 0A4

Messieurs les sénateurs,

Je fais suite à votre lettre du 25 avril, dans laquelle vous résumiez les principaux sujets de préoccupation du Comité à l'égard du projet de loi C-23, *Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence*.

Je suis en mesure d'apprécier la rigueur intellectuelle dont vous avez fait preuve avec les autres membres du Comité durant cet examen, de même que la manière que vous avez choisie pour me faire part de ces préoccupations.

Vous vous êtes dits préoccupés par trois dispositions du projet de loi:

- celles concernant l'industrie du transport aérien et le pouvoir de rendre des ordonnances provisoires qui est conféré au commissaire, soit les articles 103.3 et 104.1
- l'accès privé au Tribunal de la concurrence
- l'entraide juridique avec les juridictions étrangères

J'ai analysé très sérieusement ces questions que j'ai eu la chance de discuter directement avec vous lors de ma comparution, le 18 avril.

Je vois d'un bon oeil la tenue d'audiences dans deux ans afin d'évaluer les répercussions de ces dispositions, comme vous le suggérez. Il va sans dire que je m'organiserais avec plaisir pour témoigner devant les membres du Comité sénatorial des banques et du commerce en compagnie de mes hauts fonctionnaires, y compris le commissaire à la concurrence.

Veillez agréer, Messieurs les sénateurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé par
 Allan Rock

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 1, 2002

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-23, to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act, met this day at 4:12 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

Senator E. Leo Kolber (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, we are here to continue our study of Bill C-23, to amend the Competition Act and the Competition Tribunal Act.

Is it agreed that we move to clause-by-clause study of the bill?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Is it the intention of any honourable senator to propose an amendment?

Senator Poulin: Yes, Mr. Chairman. I intend to propose a small amendment to clause 14, proposed section 106.1(4). It is a technical change.

Senator Oliver: Do you have a copy for us?

Senator Poulin: Yes, it is being circulated. It is a very small change to ensure that the English language reflects the French language. The amendment is to remove the word "within."

Senator Di Nino: Is this the change that the commissioner suggested be made in the omnibus bill?

Senator Poulin: Yes.

Senator Di Nino: Why are we not listening to the commissioner? I thought it made good sense.

Senator Poulin: It would have been easier if the change had been made in the other place. We feel that since the error is there, we should correct it. That is our job.

Senator Tkachuk: We have never done it before.

Senator Poulin: I have on other committees where there have been discrepancies in the language. That is why I call it a technical change.

The Chairman: Is it agreed that we proceed clause by clause and deal with the amendment when we get to clause 14?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title stand postponed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 1^{er} mai 2002

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le tribunal de la concurrence, se réunit aujourd'hui à 16 h 12 pour l'étude article par article du projet de loi.

Le sénateur E. Leo Kolber (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président: Honorables sénateurs, nous allons poursuivre notre étude du projet de loi C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le tribunal de la concurrence.

Êtes-vous d'accord pour passer à l'étude article par article?

Des voix: D'accord.

Le président: Est-ce qu'un honorable sénateur a l'intention de proposer un amendement?

Le sénateur Poulin: Oui, monsieur le président. J'ai l'intention de proposer un petit amendement à l'article 14, c'est-à-dire le paragraphe proposé 106.1(4). C'est une modification d'ordre technique.

Le sénateur Oliver: Vous avez le texte pour nous?

Le sénateur Poulin: Oui, on est en train de le distribuer. C'est une toute petite correction pour que le texte français et le texte anglais correspondent bien. Il s'agit de supprimer le mot *within* dans la version anglaise.

Le sénateur Di Nino: Est-ce que c'est la modification que le commissaire nous a suggéré d'insérer dans le projet de loi omnibus?

Le sénateur Poulin: Oui.

Le sénateur Di Nino: Pourquoi n'écoutons-nous pas le commissaire? Cela me semblerait logique.

Le sénateur Poulin: Ça aurait été plus facile si le changement avait été apporté à l'autre endroit. Étant donné qu'il y a toujours cette erreur, nous estimons qu'il faut la corriger. C'est notre travail.

Le sénateur Tkachuk: Nous ne l'avons jamais fait auparavant.

Le sénateur Poulin: Si, je l'ai fait dans d'autres comités quand les textes ne se correspondaient pas. C'est pour cela que je parle d'une modification d'ordre technique.

Le président: Êtes-vous d'accord pour passer à l'étude article par article et aborder cet amendement quand nous arriverons à l'article 14?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il reporté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

The Chairman: Shall clause 2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 6 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 7 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 8 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 9 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 10 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11.2 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11.3 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11.4 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 11.5 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 12 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 13 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 13.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 14 carry?

Le président: L'article 2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 6 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 7 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 8 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 9 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 10 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11.1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11.2 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11.3 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11.4 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 11.5 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 12 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 13 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 13.1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 14 est-il adopté?

[Translation]

Senator Poulin: Let us not proceed too fast. I would like to make a suggestion

[Français]

Le sénateur Poulin: N'allons pas trop vite. J'aimerais faire une recommandation.

Senator Meighen: You do not appreciate the good advice of the commissioner?

Senator Poulin: I always listen to his wise advice. I move that in the English version we delete the word “within” so that the wording will be an accurate reflection of the intent expressed in French.

[English]

The Chairman: Senators, you have heard the amendment. Are there any questions?

Senator Di Nino: We have been told all along that the government wants this bill as soon as possible. Minister Rock certainly suggested that he wanted the bill and he gave no indication that he was interested in amendments. The commissioner told us about this, and he gave us an out. He made the very good suggestion that the Senate pass this bill as soon as possible and suggest to the government that this clause not be proclaimed until it is corrected in an omnibus bill.

That is a very good suggestion, particularly if we want to have this legislation passed without it having to go back to the House of Commons, which will delay it unnecessarily. I would not be in favour of the amendment.

The Chairman: Will all those in favour of the amendment please indicate?

Some Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Will all those against please indicate?

Some Hon. Senators: No.

The Chairman: The amendment carries.

Senator Tkachuk: I want a recorded vote.

The Chairman: All right.

Mr. Denis Robert, Clerk of the Committee: Senator Kolber?

The Chairman: I am in favour.

Mr. Robert: Senator Kroft?

Senator Kroft: In favour.

Mr. Robert: Senator Fitzpatrick?

Senator Fitzpatrick: I am in favour.

Mr. Robert: Senator Poulin?

Senator Poulin: I am in favour.

Mr. Robert: Senator Setlakwe?

Senator Setlakwe: Agreed.

Mr. Robert: Senator Mahovlich?

Senator Mahovlich: Agreed.

Mr. Robert: Senator Furey?

Senator Furey: Agreed.

Mr. Robert: Senator Oliver?

Le sénateur Meighen: Vous n'aimez pas les bons conseils de monsieur le commissaire?

Le sénateur Poulin: J'écoute toujours ses bons conseils. Je propose que, dans la version anglaise, nous enlevions le mot «within» afin que le texte reflète bien l'intention qui est formulée en français.

[Traduction]

Le président: Honorables sénateurs, vous avez entendu cette proposition d'amendement. Avez-vous des questions?

Le sénateur Di Nino: On ne cesse de nous dire depuis le début que le gouvernement souhaite que ce projet de loi soit adopté le plus vite possible. C'est ce que nous a clairement dit le ministre, M. Rock, et il n'est manifestement pas intéressé par des amendements. Le commissaire nous a parlé de ce problème et nous a suggéré une échappatoire. Il a judicieusement suggéré que le Sénat adopte ce projet de loi le plus rapidement possible en suggérant au gouvernement de ne pas proclamer cet article avant qu'il soit corrigé dans le cadre d'un projet de loi omnibus.

C'est une excellente suggestion, surtout si nous voulons que ce projet de loi soit adopté sans devoir être renvoyé à la Chambre des communes, ce qui entraînerait un retard superflu. Je ne suis pour cet amendement.

Le président: Que tous ceux qui sont pour cet amendement veuillent bien le dire.

Des voix: D'accord.

Le président: Qui dit non?

Des voix: Non.

Le président: L'amendement est adopté.

Le sénateur Tkachuk: Je veux un vote par appel nominal.

Le président: D'accord.

M. Robert, greffier du comité: Sénateur Kolber?

Le président: Je suis pour.

M. Robert: Sénateur Kroft?

Le sénateur Kroft: Pour.

M. Robert: Sénateur Fitzpatrick?

Le sénateur Fitzpatrick: Pour.

M. Robert: Sénateur Poulin?

Le sénateur Poulin: Pour.

M. Robert: Sénateur Setlakwe?

Le sénateur Setlakwe: D'accord.

M. Robert: Sénateur Mahovlich?

Le sénateur Mahovlich: D'accord.

M. Robert: Sénateur Furey?

Le sénateur Furey: D'accord.

M. Robert: Sénateur Oliver?

Senator Oliver: Contrary.

Mr. Robert: Senator Di Nino?

Senator Di Nino: No.

Mr. Robert: Senator Kelleher?

Senator Kelleher: No.

Mr. Robert: Senator Tkachuk?

Senator Tkachuk: Opposed.

Mr. Robert: Senator Meighen?

Senator Meighen: Opposed.

The Chairman: The motion is carried, on division.

Shall the clause, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 15 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 16 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 16.1 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 17 carry?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Tkachuk: On division.

The Chairman: Carried, on division.

Shall clause 18 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 19 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall clause 20 carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall the bill, as amended, carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: We must now deal with the proposed observations given to us a few moments ago. Of course, we have had very little time to look at the proposed observations. We can go along with virtually all of the observations if we call them "Minority Observations," which in fact they are, and remove the sentence that states "the Senate Banking Committee concurs," et cetera.

Senator Oliver: Is there any of it to which the majority will agree?

Le sénateur Oliver: Contre.

M. Robert: Sénateur Di Nino?

Le sénateur Di Nino: Non.

M. Robert: Sénateur Kelleher?

Le sénateur Kelleher: Non.

M. Robert: Sénateur Tkachuk?

Le sénateur Tkachuk: Contre.

M. Robert: Sénateur Meighen?

Le sénateur Meighen: Contre.

Le président: La motion est adoptée avec dissidence.

L'article modifié est-il adopté?

Des voix: Adopté.

Le président: L'article 15 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 16 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 16.1 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 17 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le sénateur Tkachuk: Avec dissidence.

Le président: Adopté, avec dissidence.

L'article 18 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: L'article 19 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

L'article 20 est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Dois-je faire rapport du projet de loi au Sénat?

Des voix: D'accord.

Le président: Nous devons maintenant régler le cas des observations que l'on nous a présentées il y a quelques instants. Nous avons eu évidemment très peu de temps pour en prendre connaissance. Nous pouvons les accepter quasiment toutes si nous les intitulons observations minoritaires, ce qui est bien de quoi il s'agit, et si nous supprimons la phrase qui mentionne l'approbation du Comité sénatorial des banques.

Le sénateur Oliver: Y a-t-il des passages que la majorité est prête à approuver?

The Chairman: Probably, but we will need time to study it. We received the document just 10 minutes ago.

Senator Oliver: Could you take a little more time because the observations would have more strength if the majority agreed to them. We have spent many weeks studying this, and I thought that we were unanimous on much of it. It would certainly give more strength to the committee if the observations were unanimous.

The Chairman: Let us go off the record for a few minutes to look at this.

The committee recessed.

Upon resuming.

The Chairman: The meeting is reconvened.

Simply put, we cannot agree with this document. If committee members want to vote on it, that is fine. In the alternative, we could append it to the report as minority observations and then authorize our respective assistants to change references to “the Banking Committee believes” to “the minority believes.”

Senator Tkachuk: The minority of the Senate Banking Committee?

The Chairman: Yes.

Senator Tkachuk: That is what we will do.

The Chairman: Is that agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chairman: It is agreed that the document will be appended to the committee report as minority observations.

The committee adjourned.

Le président: Sans doute, mais il nous faudra le temps d'en prendre connaissance. Nous avons reçu le document il y a à peine dix minutes.

Le sénateur Oliver: Pourriez-vous y consacrer un peu plus de temps parce que les observations auraient plus de poids si la majorité y souscrivait. Nous avons consacré plusieurs semaines à cette étude et je croyais qu'il y avait unanimité dans l'ensemble. Le comité se trouverait renforcer si les observations étaient unanimes.

Le président: Suspendons la séance pendant quelques instants pour en prendre connaissance.

Le comité suspend ses travaux.

Reprise de la séance.

Le président: La séance reprend.

Pour parler simplement, il nous est impossible d'approuver ce document. Si les membres du comité veulent voter, fort bien. Ou encore: nous pourrions l'annexer au rapport comme observations minoritaires et autoriser nos adjoints respectifs à remplacer les mentions le Comité des banques estime par la minorité estime.

Le sénateur Tkachuk: La minorité du Comité sénatorial des banques?

Le président: Oui.

Le sénateur Tkachuk: Procédons donc ainsi.

Le président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Il est convenu que le document sera annexé au rapport du comité en tant qu'observations minoritaires.

La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9